



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 novembre 2016

L'an deux mil seize, le quinze novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 18
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 22
Nombre de suffrages exprimés : 22

Date de convocation du Conseil Municipal le 8 novembre 2016

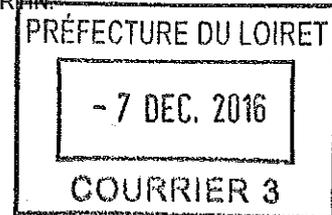
Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Philippe GOUGEON, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Nicole PERLY, ayant donné pouvoir à Patricia MARTIN.

Absents :

Christine CABEZAS,
Jenny OLLIVIER a quitté la séance à 19h45 et est remplacée par Magalie PIAT en tant que secrétaire de séance,
Pascal SUDRE a quitté la séance à 20h30,
Daniel HOAREAU a quitté la séance à 20h30,
Sylvie SIGOT a quitté la séance à 20h30,
Roselyne RAVARD a quitté la séance à 20h30,
Loïc FAYON.



Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h55

Secrétaire : Magalie PIAT

AGGLOMÉRATION

DL-16.088 - Evolution institutionnelle de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Adoption du pacte de gouvernance et de confiance métropolitain

Lors de sa réunion du 7 juillet 2016, le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a débattu sur l'ambition à porter pour le territoire de l'intercommunalité et son évolution institutionnelle.

Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité de conforter le positionnement de la communauté d'agglomération à l'échelle nationale et s'inscrire dans les 15 territoires qui comptent sur la carte de France. Cette dynamique nécessite une évolution institutionnelle de la collectivité en communauté urbaine puis en métropole dès que la loi le permettra.

Il est bien entendu que cette transformation de l'agglomération ne pourra réussir que si elle est consentie, partagée et négociée avec les communes et leurs équipes municipales tout en y associant les habitants. Elle repose sur des valeurs fondatrices partagées qui touchent au respect des identités et des souverainetés communales. Elle place également la solidarité, la proximité et l'équité au cœur de la coopération intercommunale.

Cette nouvelle approche passe par l'adoption d'un pacte de gouvernance et de confiance métropolitain, afin de préserver notamment le rôle des communes qui sont le premier maillon de l'échelon territorial et les interlocuteurs privilégiés des citoyens au quotidien.

Ce pacte élaboré par un groupe de travail représentatif des sensibilités et spécificités des communes réaffirme les valeurs partagées de la Métropole. Il précise l'ambition collective pour le développement du territoire. Il définit les modalités de la gouvernance et l'organisation de l'exécutif ainsi que le rôle de chacune des instances décisionnelles. Il garantit la bonne articulation et la complémentarité entre l'intercommunalité et les communes. Il réaffirme l'action des élus qui s'investissent en permanence dans leurs fonctions municipales au service de leurs administrés.

Ce pacte de confiance prendra effet dès l'installation des instances de la Communauté Urbaine, une phase transitoire sera mise en œuvre dès son adoption par le Conseil de Communauté.

Ce pacte de gouvernance et de confiance métropolitain ci-annexé a été approuvé par le conseil de la communauté d'agglomération le 29 septembre 2016 et les maires de chaque commune de la communauté d'agglomération ont été sollicités par courrier en date du 30 septembre 2016 afin de présenter celui-ci en vue de son approbation à leur conseil municipal.

Ceci exposé,

Vu la délibération du conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire en date du 29 septembre 2016, adoptant le pacte de gouvernance et de confiance Métropolitain,

Vu le courrier en date du 30 septembre 2016 du président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire sollicitant la présentation de ce pacte en vue de son adoption devant les conseils municipaux des communes de la communauté d'agglomération,

Après avis favorable de la commission Finances – Ressources Humaines du 2 novembre 2016, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le pacte de gouvernance et de confiance métropolitain approuvé par le conseil de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire le 29 septembre 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 1^{er} décembre 2016

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 7 décembre 2016
et publication ou notification le : 12 décembre 2016



Le Maire

Christian DUMAS.

